COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro	Fournisseur	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
arrêté	ou prestataire				
2016-16	SA SACPA	Capture,	4 577,48€ HT	5 492,98€ TTC	15 décembre 2016
	(Pindères 47)	ramassage et			pour une durée d'un
		transport			an reconductible
		animaux errants			3 fois
		sur la voie			
		publique 24h/24h			

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

- 1°) Le Conseil Municipal adopte les règles d'attribution des subventions aux écoles pour les classes de découverte.
- 2°) Le Conseil Municipal accorde une subvention de 655.50€ à l'école de Limbre pour l'organisation d'une classe de neige en mars 2017.
- 3°) Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 418.96€ à la commune de Vouillé (86) pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).
- 4°) Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 200€ au centre socioculturel de la Comberie pour trois actions de soutien à la fonction parentale.
- 5°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour l'achat d'équipement et de mobilier pour les services périscolaires. Le montant total des achats est estimé à 9 409,64€ HT pour une participation attendue de 2 418€.

> VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

- 6°) Le Conseil Municipal donne son accord au projet de refonte du réseau de voirie rurale dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de Migné-Auxances/Poitiers.
- 7°) Le Conseil Municipal décide de céder à Grand Poitiers pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée BE 77 sise rue des Cosses (terrain d'assiette d'une réserve incendie). (*Annule et remplace la délibération du 12 décembre 2016*).

> FINANCES

8°) Le conseil municipal vote les participations 2017 au centre socioculturel de la Comberie qui s'élèvent à 201 050€ pour la part forfaitaire (reconduction montant 2016), une provision de 120 686€ au titre du contrat enfance jeunesse (+2%) et une participation forfaitaire journée/enfant inchangée (3,20€/jour pour l'ALM et 2€/jour pour lALSH). La subvention d'équipement annuelle est reconduite pour son montant 2016 soit 2 000€.

➤ BATIMENTS

- 9°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du **dispositif ACTIV**' pour des travaux de grosses réparations aux bâtiments communaux. Le montant total des travaux est estimé à 100 000€ HT pour une participation assurée du département de **60 000€**.
- 10°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (**DETR**) 2017 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**DSIL**) 2017 pour des travaux de mise aux normes accessibilité de tous les groupes scolaires et de rénovation thermique à l'école de Limbre (changement de chauffage) et de l'école primaire Robert Desnos (changement de 67 huisseries). Le montant total des travaux est estimé à 436 000€ HT (Subventions sollicitées de **130 800**€ et **174 400**€ au titre des deux types de financement)

> ADMINISTRATION GENERALE

- 11°) Le Conseil Municipal accepte les modifications de la convention d'adhésion au service archivistes itinérants du Centre de Gestion.
- 12°) Le Conseil Municipal adopte les termes de la motion visant à demander l'obtention d'un dispositif de recueil pour l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports biométriques.

➤ ACCESSIBILITE

13°) Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel 2016 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

> RESSOURCES HUMAINES

- 14°) Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2017suite à un départ en retraite.
- 15°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en œuvre de congés bonifiés en faveur d'un agent de la collectivité.
- 16°) Le Conseil Municipal donne son accord pour les modalités d'organisation de l'exercice du travail à temps partiel pour le personnel communal.
- 17°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent suite à une agression.

> INTERCOMMUNALITE

- 18°) Le Conseil Municipal a désigné Madame Florence JARDIN (titulaire) et Monsieur Philippe GIRAUD (suppléant) délégués communaux à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de Grand Poitiers.
- 19°) Le Conseil Municipal décide de proroger la convention sur l'entretien du circuit Ville Nature pour l'année 2017 et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Fait à Migné-Auxances, le 17 février 2017